



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 MARS 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 4 MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : mercredi 21 février 2024

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Natalie BLATEAU-GAUZERE - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - François D'AUZAC - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Jérôme LAMBERT - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre Armel NGASSEU-NGATCHEU - Jérôme OLIVIER - Laurent PALMENTIER - Patricia PONS - Laurence ROQUE - Sonia SANCHEZ - Richard SCHMIDT - Sophie VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : Cyril ARAGONES à Olivier GARDINETTI
Christine BERAUD à Dominique ALCALA
Lucas DASSEUX à Francine BUREAU
Laurine DUMAS à Morgane LACOMBE
Sandrine PAULUS à Laurence ROQUE

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 22 Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : Henri MAILLOT

Compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal : le Maire ayant donné connaissance du compte-rendu de la réunion du 13 décembre 2023, celui-ci est approuvé par le Conseil Municipal.

Vote Pour 27 Abstention 0 Contre 0

2024-03-01

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Monsieur le Maire explique que depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective). L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les

engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 (cf. ci-joint) par Franck LECALIER, Adjoint au Maire en charge des finances.

Monsieur le Maire remercie Franck LECALIER, Nadège FULLOY et Laurent CLUZEL qui ont préparé ce document avec grand professionnalisme. Les résultats 2023 s'avèrent tout à fait satisfaisants malgré les différentes augmentations de prix dans de nombreux domaines et notamment de l'énergie. La collectivité a su faire preuve de rigueur sur divers postes comme les dépenses en personnel. Les années 2024 et 2025 se présentent correctement avec peut-être en 2026 une légère dégradation. Les perspectives ne tiennent pas compte des éventuelles rentrées financières exceptionnelles que l'on devrait percevoir au fil des années. La vente des terrains du lotissement Lubet Chaparon seront pour la prochaine équipe municipale s'ils ne se vendent pas d'ici là un gage de recettes non négligeables pour de nouveaux investissements. Un ajustement des taux d'imposition pourra être éventuellement envisagé selon les évolutions des taux des autres communes de la Métropole.

Jean-Mary LEJEUNE remercie les services pour le travail effectué et données transmises à la commission des finances. Les chiffres donnés confirment le montant excessif de l'emprunt fait pour l'ilôt Vettiner (3 600 000 €) puisque nous dégageons des excédents importants et que nos besoins réels de financement apparaîtront d'ici 2 à 3 années. Cela ne sert pas à grand-chose d'avoir de la trésorerie excédentaire. On peut également s'interroger sur la pertinence d'avoir augmenté les impôts pour constater de tels excédents aujourd'hui. Il y a une grande prudence sur les perspectives 2024 / 2027 voire un certain pessimisme qui se traduit sûrement par un manque de visibilité. Les prévisions de recettes fiscales sont comme d'habitude minimisées, pas de taxe d'aménagement pour 2024, pas d'hypothèse de subvention, pas de vente exceptionnelle de terrains, ... Deux éléments d'appréciations peuvent expliquer cela : une inquiétude sur la finalisation de l'opération Vettiner tant au niveau de son coût définitif que la rentabilité des commerces, la pertinence du coworking. Il rappelle que le groupe minoritaire avait proposé de différer cette construction dans l'attente d'un vrai projet ; aujourd'hui nous avons un bâtiment dont on ne sait pas trop quoi faire en espérant avoir des idées plus précises assez rapidement. Le second point concerne la reconstruction de la salle des fêtes qui présente un enjeu important dont on peut craindre que le projet un peu à minima ne soit pas le plus favorable au montage financier notamment les apports de subventions. Dans ce contexte, il regrette que la priorité n'a pas été mise sur les travaux de rénovation énergétique des bâtiments, l'amélioration de l'éclairage public, la réhabilitation de certains bâtiments comme la rénovation de l'ALSH, les travaux de mise en accessibilité qui sont tous les ans budgétés et non réalisés.

Doit-on attendre là aussi d'avoir des pénalités pour non-respect de la réglementation ou de nos engagements... On note que ce rapport n'apporte aucune précision sur la politique que l'on compte adopter en matière d'urbanisme suite à la mise en carence de la commune. C'est quelque chose qui pèsera de manière lourde dans les décisions et dans les conséquences budgétaires ; nous n'avons aucune perspective à ce sujet. En conclusion, si on peut comprendre voire approuver la prudence pour les projets neufs, on doit garder du volontarisme pour le fonctionnement et maintenir la bonne qualité de nos bâtiments ce qui n'est pas un axe affiché sur ce rapport d'orientation budgétaire.

Monsieur le Maire revient sur le point de la mise en accessibilité des bâtiments communaux. Sauf erreur de sa part, mise à part le 1^{er} étage de la mairie, l'ensemble des installations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour la mairie, une réflexion a été menée avec à priori l'installation d'un ascenseur ; ce n'est pas dans l'immédiat d'actualité. Des montants sont bien prévus pour l'entretien des bâtiments avec notamment la réfection totale du clocher de l'église et la toiture de la Mairie. Il ne voit pas de bâtiments vraiment en mauvais état mise à part la salle Michel Roy où il est envisagé à terme de la raser et de construire autre chose à la place. Il y a bien un suivi régulier de l'entretien du patrimoine municipal. L'emprunt de 3 600 000 € génère de la trésorerie que l'on peut juger inutile mais qui semble nécessaire pour financer l'opération de Vettiner. Les ratios restent tout à fait corrects. Il rappelle que la Métropole dans les années 2015 à 2020 avait une durée de désendettement de 2 années ; elle est passée aujourd'hui à 8 ou 9 et va terminer à 12 années en 2026.

Franck LECALIER ne revient pas sur la question de l'emprunt de l'Îlot Vettiner qui fait depuis plusieurs mois l'objet de la même remarque sur la réelle pertinence du montant souscrit. Aujourd'hui nous avons un projet qui va coûter plus de 4 millions d'euros et un emprunt de 3 600 000 € avec les contraintes budgétaires que l'on avait à l'époque ne paraît pas aberrant. Les charges de fonctionnement ne font pas ressortir une mauvaise gestion et rappelle bien au contraire le niveau d'expertise financière que nous avons atteint depuis quelques années.

Henri MAILLOT explique que l'aménagement de l'Îlot Vettiner se dessine et que son intégration au cœur du village est une réussite. Les échos que l'on peut avoir des bouliacais sont très bons avec une forte attente pour les commerces. La municipalité a œuvré pour trouver des commerçants investis et regrette un peu que l'on parle de problèmes de pérennité.

Jean-Mary LEJEUNE précise qu'il a parlé de prudence sur un certain nombre de points mais confirme soutenir ce projet de commerces de proximité. Il va falloir y mettre de l'animation, de l'accompagnement.

Henri MAILLOT revient sur le bâtiment du coworking où nous nous étions effectivement posé la question sur son opportunité de le faire immédiatement ou de le différer dans le temps face à la flambée des prix de la construction. Au final, il a été décidé de le maintenir dans l'opération car il participait à l'équilibre du projet et sa cohérence architecturale et urbaine. S'il avait dû être fait ultérieurement, cela aurait engendrer des nuisances et très certainement des frais supérieurs.

Jérôme LAMBERT précise que techniquement sa non-réalisation aurait nécessité de revoir de nombreux points et études pour la desserte des cellules commerciales.

Henri MAILLOT explique que toute l'énergie a été mise jusqu'à présent pour la future ouverture des commerces mais qu'à présent une attention particulière va être portée sur la

destination du coworking. Une ligne d'investissements courant est bien prévue chaque année avec environ 350 000 € pour 2024. Il y aura dedans du renouvellement de l'éclairage public ; pour la question de l'accessibilité, on peut se poser la question de la réelle nécessité à terme de prévoir un ascenseur à la mairie alors que l'ensemble des services à la population sont en rez-de-chaussée. Nous avons quelques contraintes d'accessibilité au niveau de la salle Serge Breuil à l'intérieur du bâtiment principal ainsi qu'au Castel de Vialle où la salle principale dispose de marches. Tous ces points sont bien notés dans les rapports d'accessibilité qui ont été faits il y a quelques années.

Christian BLOCK rappelle qu'en matière de développement durable et de transition énergétique, la commune est inscrite dans un mouvement métropolitain avec le plan climat. Il rappelle lors du dernier conseil municipal le vote de fiches CODEV qui affichent clairement cette ambition. Diverses réunions seront programmées avec les divers référents de sorte à pouvoir établir un rétroplanning en investissement qui tienne compte aussi des priorités pour cette fin de mandat malgré l'incendie de la salle des fêtes qui a bouleversé la situation avec une obligation de mise en œuvre avant juillet 2026 de sorte à pouvoir bénéficier du solde de l'indemnité d'assurance. Des choix seront nécessaires. Il rappelle également tout le travail qui a été mené depuis plusieurs années avec l'ALEC qui a mené à des économies non négligeables en énergie, fluides et baisse des émissions en CO2. L'objectif final est le décret tertiaire pour 2030. Il relève que les dépenses énergétiques 2023 ont été pleinement maîtrisées grâce aux prescriptions prises par la collectivité et ses acteurs : écoles, associations, services publics, ... A noter également une baisse des consommations en carburant.

Monsieur le Maire remercie Henri MAILLOT et Jérôme LAMBERT pour leur investissement régulier sur l'ilôt Vettiner. Nous avons 3 bons commerçants qui ont la volonté de dynamiser cet espace. Il espère que les bouliacais et bouliacaises répondront aux offres qui seront faites. Des animations seront bien prévues bien que pour les premiers mois il faudra les limiter de sorte à ne pas dégrader les espaces verts et stationnements végétalisés. Le marché actuel de la Place Chevelaure sera repositionné sous la halle.

Jérôme LAMBERT explique que le projet de reconstruction de la salle des fêtes est ambitieux à l'inverse de ce qui vient d'être dit. La surface est quasiment doublée certes sans gradin mais avec des fonctionnalités que l'on n'avait pas jusqu'à présent.

Xavier MARTIN rappelle qu'il y a plus d'un an, Monsieur le Maire avait annoncé que ce bâtiment serait à haute qualité environnementale et à énergie zéro. A ce jour, il n'y a aucun élément sur cela dans le dossier. Si par la suite, le programme se révèle à énergie positive cela marquera une certaine volonté environnementale. La somme de 3 700 000 € risque d'être peut-être insuffisante par rapport à tout cela.

Monsieur le Maire et Christian BLOCK précise qu'aujourd'hui la maîtrise d'œuvre n'est pas encore choisie et qu'il est donc difficile d'aborder précisément ces aspects. Nous sommes vraiment au tout début du dossier.

Jean-Mary LEJEUNE précise que le cahier des charges ne demande pas un tel niveau environnemental...

Henri MAILLOT rappelle qu'en matière d'urbanisme, nous avons un programme Bouliac 2040 qui permet de réfléchir et de donner des orientations en matière d'utilisation de l'espace sur la commune. Les enjeux sont bien posés. Nous n'ouvrirons pas de nouvelles zones à l'urbanisation

et le développement ne se fera que dans les secteurs déjà urbanisés. Il faudra diversifier l'offre de logements et d'autre part conserver la spécificité de Bouliac qui est un village vert où les gens ont plaisir à venir. Nous ne souhaitons pas nous transformer en Artigues ou en Tresses. La politique d'urbanisme est bien là et sera expliciter dans le document final de Bouliac 2040.

Monsieur le Maire précise que même si nous ouvrons à une diversité du type de logements nous garderons une maîtrise des espaces. Il explique qu'il y a lieu d'augmenter par exemple le nombre de logements conventionnés au niveau du futur lotissement Le Domaine de Palinois où il en est prévu pour l'instant seulement 18. Bouliac doit rester un village verdoyant.

Francine BUREAU intervient sur le dossier des ressources humaines et regrette qu'il n'y ait pas plus de commissions pour cela. On constate sur les chiffres annoncés, une stabilité des dépenses en personnel jusqu'en 2027, qui interroge sur les perspectives... Ce document permet d'apprendre la disparation du Relais Petite Enfance ce qui peut être problématique pour certaines familles bouliacaises et/ou assistantes maternelles ; ces dernières en ont-elles été informées ? Alors que nous sommes dans une commune qui se développe, on peut s'interroger sur les capacités d'assurer les services avec un budget personnel identique qui signifie effectif constant, absence d'évolution pour le personnel, sans compter les éventuelles augmentations du point d'indice. Comme déjà évoqué dans le passé, une réflexion doit être menée dans l'organisation des services, l'ouverture au public, ... Il risque d'avoir encore des augmentations du point d'indice.

Franck LECALIER rappelle que des précisions sont toutefois apportées dans le document transmis.

Xavier MARTIN explique qu'habituellement les charges en personnel augmentent toujours de manière modérée et qu'à la lecture des éléments transmis ce n'est pas le cas d'où ces remarques.

Monsieur le Maire confirme qu'il n'y a aucune volonté à réduire les évolutions salariales des agents de la collectivité. Il rappelle qu'il existe des règles dans la fonction publique territoriale qui définissent les possibilités d'évolution de la carrière des agents. Nous avons des situations où la collectivité souhaiterait promouvoir certains agents mais dont il ne sera pas possible du fait que ces personnes ne disposent pas des critères réglementaires pour cela : formation, concours et/ou examens professionnels. Le RPE est temporaire arrêté à minima pour l'année 2024. Il était jusqu'à présent assez peu fréquenté et souvent par les mêmes personnes. Il y a eu 7 employées en 10 ans qui se sont succédées ce qui montrent une certaine difficulté dans son fonctionnement au quotidien.

Bernadette FAUGERE indique que cela a été expliqué aux services de la CAF et qu'une réflexion pourra être étudiée pour les années à venir.

Francine BUREAU ne remet pas en cause ce qui peut être fait pour les agents et souligne que la collectivité a été l'une des premières à instaurer et à verser aux agents la prime du pouvoir d'achat en fin d'année 2023. C'est cette stagnation qui interroge avant tout.

Laurent CLUZEL, DGS, précise qu'il faut avoir une analyse plus précise dans les chiffres annoncées. En effet, il y a également eu des mouvements dans les effectifs qui peuvent donner une impression de stagnation : départ de Bertrand ROUZIER et de Sofia RICK.

Monsieur le Maire confirme la volonté de valoriser les agents municipaux et qu'à chaque fois qu'il y a des opportunités d'évolution justifiées, elles sont mises en place. Il y a une veille sur tout cela.

Christian BLOCK explique que l'on se retrouve face à une équation qui consiste à avoir d'une part une volonté d'encourager notre personnel et d'être reconnaissant à l'égard de son travail ainsi que le besoin en services publics et d'autre part à une maîtrise des dépenses à caractère général.

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve le Rapport d'Orientations Budgétaires de l'année 2024.

Vote

Pour 22

Abstention 5

Contre 0

2024-03-02

TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE
SAINT SIMEON LE STYLITE - DEMANDE DE SUBVENTIONS
AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE, DE LA
REGION NOUVELLE AQUITAINE, DE DIRECTION REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES

Christian BLOCK explique que dans la continuité des travaux de restauration de la toiture, de charpente et des maçonneries du chevet de l'Eglise Saint Siméon Le Stylite, il est proposé d'engager la rénovation du clocher.

Les travaux consistent :

- Traitement et élimination des lichens, mousses
- Nettoyage général des parements
- Nettoyage spécifique des parties sculptées,
- Remplacement des pierres hors d'usage,
- Remplacement d'une colonnette,
- Suppression des joints au ciment
- Re jointement général
- Restauration de la croix en fer forgé
- Dépose de la porte Ouest, fourniture d'une porte provisoire,
- Remise en peinture de la porte sud
- Dépose de la porte nord, fourniture d'une porte provisoire,
- Dépose des abat-sons,
- Fourniture et pose d'abat-sons en châtaignier,
- Fourniture et pose de grillage anti-volatiles,
- Dépose des cadrans d'horloge
- Fourniture et pose de protection au plomb de l'appui de la baie ouest
- Dépose du vitrail en façade ouest et restauration en atelier

Pour cela, l'agence GOUTAL, qui a mené les précédents travaux de restauration, a été prise pour assurer la mission complète de maîtrise d'œuvre.

Les travaux sont évalués selon les descriptifs suivants :

Lot maçonnerie et pierres de taille :	162 152.29 € HT
Lot Menuiserie :	65 502.00 € HT
Lot couverture :	3 624.00 € HT
Lot vitraux :	<u>4 315.00 € HT</u>
 Total HT	 235 593.29 €
TVA à 20 %	47 118.66 €
Total TTC	282 711.95 €

La mission de maîtrise d'œuvre s'élève à 34 000 € TTC. L'opération s'élèverait à ce jour à environ 320 000 € TTC.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider le dossier de restauration du clocher de l'Eglise Saint Siméon Le Stylite ci-dessus présenté et de solliciter des subventions auprès des principaux partenaires financiers habituels (Conseil Départemental de la Gironde, Région Nouvelle Aquitaine, Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Nouvelle Aquitaine).

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses :

Travaux :	235 593.29 € HT
Maitrise d'œuvre :	28 333.33 € HT
Total HT :	263 926.62 € HT

Recettes :

Département :	0.00 €
Région (15 %) :	39 589.00 €
Etat (40 %) :	105 570.65 €
Commune :	118 766.97 €
Total :	263 926.62 €

Monsieur le Maire explique que ces travaux seront inscrits sur le budget communal 2024.

Xavier MARTIN remercie que cette délibération a été modifiée de sorte à insérer un plan de financement qui tienne compte des subventions potentielles que nous pouvons prétendre. Il précise qu'effectivement le conseil départemental de la Gironde ne prévoit pas de financement pour les communes faisant partie de Bordeaux Métropole. Il alerte sur le fait que pour ce qui est de la Région Nouvelle Aquitaine, il est précisé dans les critères de priorisation que la vulnérabilité économique des endroits sera prise en compte. Il serait donc intéressant de se rapprocher d'élus de la commission permanente et de suivre de près notre dossier et avoir un appui. Il propose que pour les prochains rapports d'orientations budgétaires, il soit précisé le coefficient de solidarité de la commune ce qui politiquement pourrait être défendable.

Jean-Mary LEJEUNE s'interroge sur le fait qu'il soit prévu de mettre des portes provisoires.

Christian BLOCK explique que les portes actuelles seront déposées pour être restaurées en ateliers d'où l'installation de portes provisoires sur un temps donné. Les futures portes devraient être repeintes en rouge selon des techniques de l'époque le tout sous le contrôle des Monuments Historiques.

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Valide de dossier de restauration du clocher selon élaboré par l'Agence Goutal, Maître d'œuvre de la commune pour ces travaux,
- Sollicite le Conseil Départemental de la Gironde pour l'obtention d'une subvention,
- Sollicite le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine pour l'obtention d'une subvention,
- Sollicite la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Nouvelle Aquitaine pour l'obtention d'une subvention,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Vote

Pour 27

Abstention 0

Contre 0

2024-03-03

JURY DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE SALLE DES FETES : INDEMNITES DE PARTICIPATIONS DES ARCHITECTES

Henri MAILLOT explique que par arrêté municipal en date du 29 janvier 2024, trois architectes ont été nommés membres du jury du concours de maîtrise d'œuvre du projet de reconstruction de la salle des fêtes en qualité de « personnes qualifiées » à voix délibérative.

Conformément à ce qui se pratique habituellement pour ce type de concours, il y a lieu de rémunérer ces personnes pour leur présence.

Après renseignements pris auprès de diverses collectivités, il est proposé d'indemniser ces personnes sur la base d'un forfait de rémunération établi ainsi :

- Forfait de rémunération de 300.00 € H.T pour une ½ journée de présence + remboursement des frais kilométriques en fonction des taux en vigueur.

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve les modalités d'indemnisation précédemment décrites.

Vote

Pour 27

Abstention 0

Contre 0

2024-03-04

URBANISME : DEFENSE DES INTERETS DE LA COMMUNE
DANS LA REQUETE INTRODUCTIVE D'INSTANCE
DEPOSEE PAR M. Mme MARIAN

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que M. Mme MARIAN, 59 et 63 route de Latresne à Bouliac ont déposé le 1^{er} décembre 2023 un recours en annulation auprès du tribunal administratif de Bordeaux contre l'arrêté de Permis d'Aménager n°03306522Z0004 délivré à IGSA le 30 mai 2023 en vue d'aménager 2 terrains à bâtir desservis par une allée existante réaménagée sur un foncier situé au 61 route de Latresne.

Monsieur le Maire propose de mandater le cabinet d'Avocats HMS Atlantique Avocats (Maître Cyril Cazcarra) qui traite déjà quelques dossiers d'urbanisme au contentieux pour le compte de la commune. Il précise que le permis d'aménager a été instruit conformément à la réglementation en vigueur du PLU par les services de Bordeaux Métropole.

Francine BUREAU explique qu'il y a à cette adresse un important chantier de réhabilitation y compris dans la partie boisée. Il s'agit de terrains situés au-dessus des petites maisons existantes.

Laurent CLUZEL, DGS, montre le site sur Google Earth.

Monsieur le Maire qu'il y a eu avant des projets immobiliers qui comportait 7 terrains à bâtir.

Francine BUREAU souligne que des logements sociaux auraient pu être intégrés.

Monsieur le Maire explique que depuis la mise en carence de la commune au titre de la loi SRU, les services de l'Etat étudient de près toutes les ventes pour voir l'opportunité de faire des logements sociaux. Cela a été le cas lors d'une vente au lotissement Le Hameau d'Epsom. Le dossier en question porte sur la division de deux lots à bâtir et non sur les futures constructions. Nous ne connaissons pas encore les projets qui seront faits.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à ester en défense dans la requête introduite par M. Mme MARIAN devant le tribunal administratif de Bordeaux contre le permis d'aménager n° n°03306522Z0004 ;
- Désigne le cabinet HMS Atlantique Avocats 12 Place de la Bourse 33000 BORDEAUX, pour défendre la commune et autorise Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

Vote

Pour 22

Abstention 5

Contre 0

2024-03-05

**ENEDIS : REGULARISATION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE
POUR LE RESEAU D'ELECTRICITE
DE L'ILOT VETTINER**

Henri MAILLOT explique aux membres du Conseil Municipal que la municipalité a signé le 18 septembre 2023 une convention de servitudes pour le passage des réseaux d'électricité alimentant les divers bâtiments de l'Ilôt Vettiner.

Il y a lieu de régulariser ce document entre Enedis et la commune pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur la parcelle suivante AI n°153 appartenant à notre commune moyennant une indemnité de 10 €.

Cette convention prévoit une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du Maire par procuration de ce dernier (ci-après « Mandant ») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine Rodrigues, notaire à Annecy, 4 route de Vignières (ci-après « Mandataire »), à l'effet de :

- Signer tout acte contenant convention de servitudes et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité au profit de la société dénommée Enedis, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270 037 000 €, ayant son siège social à Paris La Défense Cedex (92079), 34 Place des Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444608442 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre (92000), à la charge de toute la parcelle lui appartenant.
- Faire toutes déclarations ;
- Passer et signer tous les actes et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.

Le mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du mandat par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous les autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine Rodriguez, notaire, 4 route de Vignières 74000 Annecy.

Vote

Pour 27

Abstention 0

Contre 0

2024-03-06

CESSION D'UN VEHICULE MUNICIPAL

Monsieur le Maire explique que le véhicule de service qui était utilisé par la Directrice du Pôle Enfance - Jeunesse - Loisirs n'a plus d'utilité depuis son départ en octobre dernier. Il précise toutefois que nous disposons d'un autre véhicule plus récent qui pourra être emprunté en cas de besoin par les différents services.

Il est donc proposé de vendre la Renault Clio immatriculée AQ-568-MK qui a été mise en circulation le 28 août 2008 et qui totalise aujourd'hui 197 000 kms.

La valeur de ce véhicule est estimée par un professionnel aux environs de 2 000 €.

Francine BUREAU demande si la nouvelle Directrice du Pôle Enfance Jeunesse Loisirs disposera d'un véhicule pour son travail.

Laurent CLUZEL, DGS, précise que nous avons une autre voiture de disponible, celle de Bertrand ROUZIER. Ce véhicule sera mis à disposition de l'ensemble du Pôle Enfance Jeunesse Loisirs y compris la ludo-médiathèque pour des nécessités de services. Seuls le DGS et Directeur du Pôle Technique Municipal disposent d'un véhicule de service pour rentrer à leur domicile.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la vente du véhicule municipal suivant Renault Clio immatriculée AQ-568-MK
- Fixe le prix de vente à un montant de 2 000 € avec une marge de +/-10 %.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

Vote

Pour 27

Abstention 0

Contre 0

Les délibérations n°2024-03-07 à n°2024-03-15 sont regroupées.

Xavier MARTIN propose que selon les possibilités de certaines associations, Hauts de Garonne Développement, Mission Locale, ... que des permanences et/ou rencontres – réunions soient organisées dans le bâtiment coworking de l'Îlot Vettiner.

Anita BONNIN précise que cela a déjà été le cas avec des rencontres à la salle panoramique du centre culturel.

Jean-Mary LEJEUNE demande comment pourra être associé l'IDDAC qui n'est pas dans le jury du concours de maîtrise d'œuvre de la salle des fêtes.

Henri MAILLOT et Morgane LACOMBE expliquent que des membres de l'IDDAC seront associés ultérieurement notamment pour les équipements de la future salle des fêtes.

2024-03-07

ASSOCIATION NATIONALE
DES ELUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES) : ADHESION 2024

Monsieur le Maire explique que l'association nationale des élus en charge du sport est là pour informer, soutenir et accompagner les collectivités dans la réalisation de projets sportifs.

Regroupant les élus en charge des sports, l'ANDES permet d'échanger sur les politiques sportives des villes et de représenter les intérêts des Collectivités locales auprès de l'Etat et du mouvement sportif.

L'ANDES est un atout de poids pour les élus lorsque la commune ne dispose pas de service des sports : réglementations, retours d'expériences, conseils, ...

Son action contribue à soutenir les Communes qui représentent le premier financeur public du sport en France.

Le renouvellement de la convention avec le Ministère des Sports, et le partenariat avec l'Association des Départements de France consolident leur engagement.

ANDES participe en amont des décisions prises en matière de politique sportive nationale pour mieux faire prendre en compte les préoccupations des élus locaux. Elle dispose d'un site internet où l'on peut trouver de précieuses informations. Tout au long de l'année, des rencontres sont proposées de sorte à échanger sur des problématiques communes.

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité adhère depuis maintenant plusieurs années à l'ANDES qui propose des services intéressants de nature à aider et promouvoir les échanges entre les communes dans un souci de bonne gestion et de partage d'expérience sur les thématiques sportives. Le montant annuel de la cotisation 2024 pour notre commune est de **121.00 €** pour 115.00 € l'année passée.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'adhérer à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport au titre de l'année 2024 pour un montant de **121.00 €**.

Vote

Pour 27

Abstention 0

Contre 0

2024-03-08
**CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME
ET D'ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE :**
ADHESION 2024

Mis en place par le Conseil Général de la Gironde en 1979, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde a pour vocation la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Investi d'une mission de service public, le CAUE accompagne gratuitement les particuliers et les collectivités.

Conseiller les particuliers dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme, pour tout projet relatif à leur cadre de vie (aménagement, construction, extension, rénovation...). Conseiller les collectivités locales en matière de bâti, d'espaces publics, d'urbanisme, de paysage et d'environnement.

Former et informer les élus locaux et les services techniques, les professionnels aux différents enjeux de territoires et contraintes techniques, afin d'apporter des éclairages, réponses ou solutions aux projets.

Sensibiliser tous les publics à la qualité de l'architecture et du paysage, la réglementation, les techniques de construction (publications, expositions, conférences...). Sensibiliser le public scolaire par des actions pédagogiques liées à l'architecture, l'urbanisme et le paysage.

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Gironde propose les services d'un architecte conseil peut être consulté par les habitants de la commune désirant obtenir des renseignements sur le montage de dossiers de permis de construire et/ou de déclaration préalable (permanence en Mairie en Floirac le 2^{ème} vendredi de chaque mois).

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Marchand, architecte auprès du CAUE, participe au jury de concours de Maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la salle des fêtes.

Pour 2024, la cotisation des communes de 1 000 à 4 999 habitants est fixée à **200.00 €** comme l'année passée.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation 2024 au CAUE pour un montant de **200.00 €**.

<u>Vote</u>	Pour 27	Abstention 0	Contre 0
--------------------	---------	--------------	----------

2024-03-9

MISSION LOCALE DES HAUTS DE GARONNE : **ADHESION 2024**

La Mission Locale des Hauts de Garonne, créée en 1982, exerce une mission de service public de proximité avec pour objectif de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale. La Mission Locale des Hauts de Garonne aide les jeunes de 45 communes de son territoire.

Elle informe, oriente et accompagne les jeunes en construisant avec eux leur parcours vers l'emploi. Elle apporte un appui dans la recherche d'emploi ainsi que dans les démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits et à la citoyenneté.

Les Missions Locales sont financées par l'Etat, les Régions, les Départements, les Communes, le Fonds Social Européen et par d'autres organismes publics et privés.

Présentation du bilan de l'année 2023.

La participation de la commune est fixée pour l'année 2024 à **5 002.40 €** (1.30 € X 3848 habitants) contre 4 963.40 € l'année dernière.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation 2024 à la Mission locale des Hauts de Garonne pour un montant de **5 002.40 €**.

<u>Vote</u>	Pour 27	Abstention 0	Contre 0
--------------------	---------	--------------	----------

2024-03-10

HAUTS DE GARONNE DEVELOPPEMENT
& MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT :
ADHESIONS 2024

☛ En 1988, les communes de Cenon, Floirac et Lormont s'unissent pour encourager le développement social de leurs quartiers et constituent dans cette optique l'association Hauts de Garonne Développement.

Suite à des résultats probants ainsi qu'à la demande des acteurs économiques locaux, Hauts de Garonne Développement élargit progressivement son domaine d'action à l'ensemble des communes de la rive droite et s'engage à leur côté dans la réflexion, l'animation et la gestion administrative des dossiers économiques, sociaux, culturels et touristiques.

Aujourd'hui, Hauts de Garonne Développement est une agence économique intercommunale qui réunit de nombreux partenaires publics et privés, pour œuvrer à la structuration et au développement économique de 13 communes de la rive droite.

Sa mission est d'encourager le développement économique de la rive droite en y créant des emplois et des richesses à travers de nombreuses actions : le soutien à la création, l'implantation et le développement des entreprises, l'animation et la gestion d'une pépinière, la conduite d'actions de rayonnement économique avec des clubs d'entreprises et les acteurs économiques, la participation aux actions économiques concertées et animées par Bordeaux Métropole.

Tout au long de l'année, l'agence décline un programme d'actions et de manifestations à caractère économique qui contribue à renforcer le dynamisme économique et plus largement, l'attractivité de la métropole bordelaise.

Présentation du bilan de l'année 2023 par Anita BONNIN.

La cotisation 2024 à Hauts de Garonne Développement est de **1 979.00 €** (3958 hab. X 0.50 €) contre 1 853.00 € en 2023.

☛ La Maison de la Justice et du Droit des Hauts de Garonne est un établissement judiciaire et compte parmi les 140 MJD de France. Elle a ouvert ses portes en 1998 ; elle est située 45 avenue de la Libération à Lormont.

Ses missions :

- Répondre à la petite et moyenne délinquance :
 - Assurer un accueil pour l'information et l'orientation du public
 - Faciliter l'exécution de mesures judiciaires pénales
- Accès au droit :
 - Permettre une écoute privilégiée des victimes
 - Développer le recours aux modes alternatifs de règlement des conflits

- Offrir un lieu de rencontre avec les délégués du défenseur des droits
- Animer des actions de citoyenneté
- Organiser et participer à des événements en faveur de l'accès au droit

Présentation du bilan de l'année 2023 par Anita BONNIN.

La cotisation 2024 passe à **2 374.80 €** (3958 hab. X 0.60 €) contre 2223.60 € en 2023.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation 2024 à l'association Hauts de Garonne Développement pour un montant de **1 979.00 €** ;
- De voter la participation 2024 à l'association Maison de la Justice et du Droit pour un montant de **2 374.80 €**.

Vote

Pour 27

Abstention 0

Contre 0

2024-03-11

ADHESION A L'IDDAC – ANNEE 2024

Créé en 1991, l'iddac est l'agence culturelle du Département de la Gironde. Association loi 1901, l'agence est liée au Département de la Gironde par une convention qui définit les champs et périmètres de ses missions dans une perspective globale d'aménagement et de développement culturel du territoire.

Son action s'articule autour de 3 grands champs de mission :

- *L'accès de tous aux pratiques artistiques et culturelles*
- *Le soutien à la création et à l'économie de la culture*
- *L'ingénierie culturelle et les ressources territoriales*

L'agence fait partie du Pôle Culture et Documents Départemental (PCDD) du Département, aux côtés de la Direction de la Culture et de la Citoyenneté, de Biblio.gironde, des Archives départementales et de la Direction de la Documentation. Elle a comme mission première l'animation de la coopération départementale pour une meilleure accessibilité de tous aux pratiques artistiques et culturelles.

L'action de l'iddac est fondée sur des principes de coopération. L'agence intervient dans le cadre de partenariats conclus avec les équipes artistiques, les structures culturelles et les collectivités publiques. Elle a pour objectif l'accompagnement des acteurs culturels, artistiques et institutionnels dans la mise en œuvre de leurs projets, la consolidation d'une économie culturelle partie prenante d'un développement durable des territoires, l'essor des différentes formes des arts vivants et la sensibilisation de tous les publics à la création contemporaine et aux patrimoines naturels et mémoriels.

Parmi ces publics, une attention particulière est portée aux jeunes, de la petite enfance au lycée, en milieu scolaire, périscolaire et dans les structures sociales. Les arts et la culture participent au développement de la personne et à la construction de la citoyenneté. Partager des émotions artistiques, découvrir des cultures sont des moments rassembleurs qui fondent et favorisent le vivre ensemble. C'est pourquoi le Département de la Gironde et l'iddac ont posé au cœur de leur projet les enjeux de l'éducation artistique et culturelle.

En direction de la jeunesse, les actions de l'iddac se déploient dans les champs éducatif et social. En milieu scolaire (écoles maternelles et primaires, collèges, lycées) et périscolaires (centres de loisirs, crèches, multi-accueils, relais des assistantes maternelles...) pour le champ éducatif, et dans les structures de prise en charge de l'enfance en difficulté pour le social (Maisons d'Enfants à Caractère Social, Instituts Médico-Educatif...).

Au sein du PCDD, l'iddac œuvre à renforcer l'articulation entre les différents dispositifs d'éducation artistique et culturelle portés par le Département (Culture et Citoyenneté, Jeunesse, Environnement), Biblio.gironde et les Archives départementales.

En milieu scolaire et périscolaire, les actions de l'iddac s'inscrivent dans le cadre de la convention unissant le Département de la Gironde, la DSDEN et la DRAC (2017-2021). Le plan départemental « Chemins de cultures » qui en découle fixe les objectifs opérationnels : une généralisation et une territorialisation des programmes. Cette démarche est partagée avec la Région et le CRARC pour les lycées d'enseignement général et les lycées agricoles.

Outre ces missions, l'iddac peut apporter une aide technique, de l'ingénierie – ressources ainsi que de la formation. L'Iddac sera associé aux travaux de reconstruction de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire propose donc d'adhérer à l'iddac pour un montant de 332.00 € au titre de l'année 2024 (310.00 € en 2023). Nous pouvons bénéficier de prêts de matériels et autres partenariats notamment pour l'Été Métropolitain.

Oùï ces explications, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Approuve l'adhésion de la commune à l'iddac pour un montant de 332.00 €.

<u>Vote</u>	Pour 27	Abstention 0	Contre 0
--------------------	---------	--------------	----------

2024-03-12

ASSOCIATION REV : ADHESION 2024

Réalisation Environnement Valorisation (REV) est une association créée en 1992, reconnue d'utilité sociale, et conventionnée Atelier Chantier d'Insertion (siège social à Camblanes et Meynac).

Ses activités principales sont :

- L'environnement : les espaces verts, les espaces naturels et le broyage
- La valorisation des déchets ménagers : la livraison, l'entretien et la réparation de conteneurs, le nettoyage des points d'apports volontaires.

Monsieur le Maire rappelle que la commune fait appel aux services de l'association REV pour l'entretien annuel des sentiers pédestres (4 à 6 passages par année).

Dans ce cadre, il y a lieu d'adhérer à cette association pour un montant annuel de **378.00 €** (même montant depuis 2017).

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation 2024 à l'association REV pour un montant de **378.00 €**.

<u>Vote</u>	Pour	27	Abstention	0	Contre	0
--------------------	------	----	------------	---	--------	---

2024-03-13

ASSOCIATION DES MAIRES DE GIRONDE & DE FRANCE :
ADHESION 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de renouveler l'adhésion à l'Association des Maires de Gironde (AMG), qui vaut adhésion à l'Association des Maires de France.
Les principales missions de l'AMG sont :

- La formation (programme transmis régulièrement)
- L'information : les rencontres de l'AMG, les vendredis de l'info, les assises, le réseau interco, l'écu girondin et la lettre info, des notes et fiches.
- Le conseil juridique et technique
- La défense des communes et des intercommunalités
- Le SELAQ

La cotisation 2024 qui englobe l'AMG et l'AMF est fixée à **738.77 €** (AMG 100.00 € + AMF 638.77 €).

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- Le renouvellement en 2024 de l'adhésion à l'Association des Maires de la Gironde et l'Association des Maires de France pour un montant global de **738.77 €**. (733.79 € en 2023)

<u>Vote</u>	Pour	27	Abstention	0	Contre	0
--------------------	------	----	------------	---	--------	---

2024-03-14

SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE (SDEEG) :
ADHESION 2024

Par son action au service des collectivités girondines depuis 1937, le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde contribue à l'aménagement du territoire, à la valorisation du patrimoine architectural et à la préservation de l'environnement.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le SDEEG regroupe les 538 communes girondines et a pour principale mission d'organiser la distribution publique d'électricité et de gaz.

Acteur du système électrique, le SDEEG adapte en permanence le réseau de distribution aux besoins en procédant à des extensions, ou à des renforcements de lignes de façon à permettre le développement de l'habitat et de l'essor économique de nos territoires.

De plus, soucieux de fiabiliser la desserte en électricité face aux aléas climatiques, il engage un programme volontariste d'enfouissement des réseaux basse tension. Ces travaux permettent de répondre à l'évolution des besoins des consommateurs en quantité et qualité.

Par ailleurs, le SDEEG œuvre dans le domaine de l'éclairage public afin de garantir la sécurité des biens et des personnes, de mettre en valeur la richesse de notre patrimoine et de concourir aux économies d'énergie avec des gains financiers non négligeables pour les communes.

Monsieur le Maire rappelle que tous les derniers travaux d'enfouissement des lignes de téléphonie et d'éclairage public sur la commune ont été réalisés par l'intermédiaire du SDEEG qui a apporté également son soutien financier.

L'adhésion au SDEEG pour l'année 2024 est de **100.00 €** (même montant depuis 2016).

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation 2024 au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde pour un montant de **100.00 €**.

<u>Vote</u>	Pour 27	Abstention 0	Contre 0
--------------------	---------	--------------	----------

2024-03-15

FESTIVAL OUVERE LA VOIX – EDITION 2024 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE

Monsieur le Maire propose comme les années précédentes de renouveler le partenariat financier avec la Rock School Barbey pour la venue du Festival Ouvre La Voix à Bouliac qui se déroulera les 6, 7 et 8 septembre 2024 entre Sauveterre de Guyenne et Bordeaux.

Un concert se tiendra comme tous les ans à l'intersection de l'Impasse des Berges et de la route du Bord de l'Eau. Pour cet événement, la municipalité fournit un apéritif convivial et met en place de sanitaires autonomes en location.

Il est proposé de maintenir le même montant de la subvention allouée l'année passée à savoir la somme de 1 400 €. Il est précisé le budget total de l'événement est de 76 400 €.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le versement d'une subvention de 1 400 € pour le Festival Ouvre La Voix édition 2024.

Vote

Pour 27

Abstention 0

Contre 0

2024-03-16

DENOMINATION D'UNE VOIE METROPOLITAINE

Monsieur le Maire explique que les services de Bordeaux Métropole nous ont informé qu'une partie du chemin de Laffue n'était pas dénommée dans leur SIG.

Le linéaire concerné va de la parcelle AH977 à la parcelle AH 992. Cf. Plan ci-joint.

Ce tronçon a été aménagé il y a plusieurs années par Bordeaux Métropole ; il s'agit bien d'une voirie publique métropolitaine.

Monsieur le Maire propose de dénommer ce tronçon, chemin de Laffue comme la partie venant du chemin de Malus.

Où ces explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De nommer « Chemin de Laffue » l'intégralité de la voie publique allant de l'intersection du chemin de Malus à la parcelle AH992.

Vote

Pour 27

Abstention 0

Contre 0

Questions diverses :

Laurent PALMENTIER demande des précisions sur la procédure de carence en logements sociaux et le bilan des échanges qui ont pu avoir lieu lors d'une réunion avec les services de l'Etat.

Monsieur le Maire explique que la municipalité a pris contact avec les futurs lotisseurs de sorte à insérer un nombre plus important de logements conventionnés dans leurs programmes immobiliers. Cela a été le cas avec M. GARCIA / Aquitanis du lotissement le Hameau Chevalier à l'extrémité de l'avenue de la Belle Etoile, M. MORIN et M. GAUTRONNEAU du lotissement Le Domaine de Palinois, M. FRADIN du lotissement TDF. Il n'y aura pas plus de logements conventionnés que prévu au lotissement communal ainsi qu'au lotissement en cours de réalisation derrière Belfontaine (L'Ecrin). L'idée est d'organiser rapidement des réunions tripartites avec l'Etat / Métropole / Commune sur le nombre de logement à créer.

Xavier MARTIN demande si le terrain du presbytère pourrait faire l'objet d'une éventuelle préemption si la vente au Saint James devait se faire.

Monsieur le Maire pense que cela sera surement étudié mais que l'étroitesse de l'accès risque d'être problématique pour une desserte par une nouvelle voie...

Laurent CLUZEL, DGS, explique que lors du prochain conseil municipal, il y aura lieu de délibérer sur une convention de délégation du droit de préemption entre les services de l'Etat et ceux de la Métropole.

Francine BUREAU demande des précisions sur le terrain d'Aquitanis situé à l'extrémité de l'avenue de la Belle Etoile.

Monsieur le Maire explique qu'il est prévu une vingtaine de logements. Il faudra surement en faire un peu plus. Les travaux actuels concernent les fouilles archéologiques qui vont être menées. Ces travaux sont à la charge du lotisseur (M. GARCIA) et Aquitanis. Le coût de ces fouilles est de 480 000 €.

Christian BLOCK informe que cela va prendre du retard car le contrat pour les fouilles n'est toujours pas signé.

Xavier MARTIN demande s'il n'a pas été proposé à la ville un contrat de mixité sociale.

Monsieur le Maire indique que ce n'est pas le cas comme cela a été fait à Saint Aubin de Médoc.

Henri MAILLOT précise que nous venons juste de rentrer dans le dispositif ; nous bénéficions toutefois d'un abaissement des objectifs triennaux jusqu'en 2034 au lieu de 2025.

Xavier MARTIN revient sur les diverses annonces faites par Monsieur le Maire lors de la dernière cérémonie de vœux à la population : Sivom, Métropole, indemnités, ... où en est-on aujourd'hui.

Monsieur le Maire confirme qu'il démissionnera de son poste de conseiller métropolitain ainsi que celui du Sivom dans quelques temps après avoir traité certains dossiers. Il annonce que Christian BLOCK le remplacera. Il annonce que Monsieur ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole vient de démissionner, l'intérim étant assuré par Monsieur Pierre HURMIC, Maire de Bordeaux, 1^{er} Vce-Président.

Xavier MARTIN demande ce qu'il en est de ses indemnités de Maire.

Monsieur le Maire annonce qu'il les conserve.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.